



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Auprès du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

Réunion de la CLI du 29 avril 2013

Compte rendu

CIVILITE	NOM	PRENOM	TITRE	
Monsieur	Banchet	Gérard	Maire d'Ampuis	Présent
Monsieur	Barraud	Patrick	Maire de Saint-Prim	Présent
Madame	Bernard	Nicole	Maire d'Auberive-sur-Varèze	Présente
Monsieur	Berthouard	Marcel	Maire de Roussillon	Excusé
Monsieur	Bertrand	Olivier	Conseiller général de l'Isère	Excusé
			Député de la 8eme circonscription de l'Isère	
Monsieur	Binet	Erwann	Maire de Vienne	Excusé
Monsieur	Bonnel	Claude	Adjoint au Maire de Les-haies	Présent
Monsieur	Bowie	Stéphane	Conseil général d l'Isère	Présent
Monsieur	Brenier	Robert	Adjoint au Maire	Présent
Monsieur	Brias	Jacques	Représentant le Maire de Féline	Présent
Monsieur	Buisson	André	Représentant de l'association Vivre ici	Présent
Monsieur	Buniazet	Jean-Pierre	Adjoint au Maire de Condrieu	Présent
Monsieur	Causse	Jean-René	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère	Présent
Madame	Cellard	Elisabeth	Maire de Reventin-Vaugris	Présente
Monsieur	Chabaud	Christian	Maire de Vinizieux	Présent
Monsieur	Charnaud	Cyrille	Secrétaire général de la Sous- préfecture de Vienne	Présent
Monsieur	Charvet	Francis	Maire de Saint-Maurice-L'Exil	Présent
Madame	Corompt	Thérèse	Maire de Condrieu	Excusée
Monsieur	Crouail	Jackie	Maire de Salaise-sur-Sanne	Excusé
Monsieur	Curtaud	Patrick	Adjoint au Maire de Vienne	Présent
Monsieur	De Choudens	Henri	Président de l'Institut des risques majeurs	Présent
Monsieur	Degeche	Jean		Présent
Monsieur	Desbordes	Roland	Président de la CRIIRAD	Présent
Monsieur	Descamp	Xavier	EDF Dir-MSRE	Présent
Madame	Di-Bin	Roberte	Maire de Sablons	Présente
Monsieur	Dubouis	Jean	collège des experts de la CLI	Présent
Monsieur	Duchamp	Denis	Maire de Félines	Excusé
Monsieur	Etienne	Michel	Sauvons notre futur	Présent
Monsieur	Evieux	Emmanuel	Syndicat C.F.D.T.	Présent
Monsieur	Finck	Jean-François	EDF - chef de mission communication	Présent
Monsieur	Freycenon	Michel	Adjoint au maire de Maclas	Présent
Monsieur	Girardin	Jean-Claude	Président de l'association Sauvons-notre-futur	Présent
Madame	Girardon- Tournier	Lucette	Maire de Chonas-L'Amballan	Présente
			Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère	
Monsieur	Guillot	Michel		Excusé
Monsieur	Günther	Jean	AEPN	Présent
Monsieur	Jarret	Denis	Maire de Saint-Alban-du- Rhône	Excusé
Monsieur	Laune	Philippe	EDF-Dir-Mtech	Présent
Monsieur	Lemoine	Lionel	Sous-Préfet	Excusé

Monsieur	Mangion	Matthieu	Chef de division délégué ASN Lyon	Présent
Monsieur	Marin	Albert	Maire de Les-Haies	Excusé
Monsieur	Martin	Serge	Syndicat C.G.T.	Excusé
Monsieur	Mas	Patrice	Directeur CNPE	Présent
Monsieur	Matuszak	Gilles	Commandant PSPG	Présent
Monsieur	Meneu	Francis	Président de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature	Présent
Monsieur	Menguy	Justine	mairie de Salaise-sur-Sanne	Présente
Monsieur	Moret	Claude	1er adjoint Mairie de Saint- Pierre-de-Boeuf	Présent
Monsieur	Nemoz	Jean	Maire de Saint-Clair-du-Rhône	Excusé
Monsieur	Pageaux	Dominique	Adjoint au Maire de Saint- Clair-du-Rhône	Présent
Madame	Pérez	Michèle	Présidente du parc naturel régional du Pilat	Excusée
Monsieur	Perouze	Jean-Luc	Association Vivre	Présent
Madame	Personnaz	Marie Blanche	Représentante d'Air Rhône- Alpes	Excusée
Madame	Peysse	Valérie	Maire de Le-Bourg	Excusée
Monsieur	Rault	Serge	Maire de Saint-Pierre-de- Boeuf	Présent
Monsieur	Remiller	Jacques	Maire de Vienne	Excusé
Monsieur	Rigaud	Daniel	Conseiller général	Présent
Monsieur	Roche	Edouard	Maire de Chavanay	Présent
Monsieur	Roger	Silvère	EDF/Saint-Alban	Présent
Monsieur	Ruppert	Tiphaine	Dauphiné Libéré	Présente
Monsieur	Samuel	Richard	Préfet de l'Isère	Excusé
Monsieur	Satre	Luc	Maire de Ville-sous-Enjou	Excusé
Madame	Schaeffer	Floriane	Inspecteur de l'ASN	Présent
Madame	Troncia	Nadine	Maire de Clonas-sur-Varèze	Excusée
Monsieur	Veyret	Olivier	Adjoint au chef de division de l'ASN Lyon	Présent
Monsieur	Vigne	Jean-Pierre	Représentant de l'association Vivre ici	Présent
Madame	Xavier	Josiane	Présidente de l'association des Amis de la réserve naturelle de l'île de la Platière	Excusée

Le Président de la CLI Daniel Rigaud ouvre la séance à 17h43, en citant les membres excusés et en demandant à ceux présents de bien vouloir l'excuser pour le retard dans l'envoi des convocations. Elles ont été signées le 16 avril et envoyées le lendemain. Cependant, certains ne les ont reçues que le 26 avril.

En tout état de cause, un rappel de la date avait été envoyé par mail ainsi que les présentations qui seront projetées ce jour. C'est pourquoi, il est important que les membres présents vérifient ou complètent les informations de la liste de présence.

Il remercie M. Francis Charvet, Maire de Saint-Maurice-l'Exil, pour l'accueil de la réunion de la CLI dans la salle de Conférence de l'espace Marcel Noyer.

Il propose d'aborder l'ordre du jour et informe les membres sur le fait que l'ASN interviendra directement sur le point 6. à la suite du point 2.b.

0. Préambule :

D. Rigaud souhaite revenir sur la lettre qui a été envoyée aux membres de la CLI en même temps que la convocation de la CLI. Cette lettre est le point de vue des élus du bureau suite à l'annonce dans les médias des « 35 ans de vie supplémentaires » pour la centrale de Saint-Alban. Les informations faites par EDF n'engage que celle-ci et en aucun cas la CLI. Les membres du bureau ont donc souhaité que le débat sur la transition énergétique ne soit pas un débat de la CLI.

1. Approbation du compte-rendu de la CLI du 27 novembre 2012.

D. Rigaud : Au regard de l'incertitude sur la réception du compte-rendu par les membres de la CLI, il est proposé de valider ce compte-rendu lors de la prochaine CLI.

2. Résultats 2012 du site et communication :

a. Rappel des éléments par EDF :

M. Mas : La présentation faite aux élus le 7 février 2013 avait été suivie d'une seconde destinée plus spécifiquement aux médias.

Ces résultats 2012 illustrent le regard que l'exploitant porte sur lui-même sur la base du champ des responsabilités et prérogatives de l'exploitant nucléaire ; dont en premier lieu le niveau de sûreté de l'installation, deuxièmement la production d'électricité, troisièmement la protection des salariés et de l'environnement et les ressources humaines, quatrièmement, l'information et la transparence et enfin les perspectives 2013 et au-delà. C'est lors de ce dernier point qui présente la déclinaison locale de la politique du groupe EDF, portée par son président Henri Proglio qui ne s'est pas caché de proposer à ceux qui auront à en décider le prolongement du fonctionnement de la centrale, que M. Mas a évoqué cette possibilité qui s'est traduite dans les médias par « 35 ans de vie supplémentaire pour la centrale ».

M. Mas illustre ses propos à l'aide de la présentation en annexe 1.

Concernant les perspectives 2013, la visite partielle de l'unité de production numéro 2, qui aura lieu de mi-août à fin octobre, va entraîner le remplacement de gros composants. Ces remplacements se placent aussi dans une perspective de 20 à 30 ans supplémentaires de fonctionnement. En 2014, même chose pour l'unité numéro 1.

Voilà ce qui a été expliqué et présenté aux élus et à la presse.

Dans les cinq ans à venir, il va y avoir beaucoup de travaux de génie civil et donc un site qui va continuer à se construire. Concernant le grand carénage, qui est la déclinaison par EDF de la vision de son Président Henri Proglio, sur le fait de dire que la France a un outil industriel d'une rare valeur qui est capable d'aller au-delà des 40 ans que tout le monde a en tête. Mais cette durée ne correspond à aucune durée de vie réglementaire. Les centrales peuvent aller bien au-delà sous réserve que nous procédions aux contrôles nécessaires et aux remplacements de tous les gros composants, sachant qu'il y a deux gros composants qui ne peuvent être remplacés :

l'enceinte en béton et la cuve du réacteur. C'est l'exploitation qui en est faite au jour le jour qui va permettre de préserver ces deux équipements.

EDF est clairement dans une perspective de rallongement de la durée de fonctionnement de 50 à 60 ans, mais cela reste la vision de l'exploitant. Si le politique décide que l'histoire doit s'écrire autrement, et que certaines centrales doivent s'arrêter avant, EDF fera ce qu'on lui dira de faire. Pour autant, EDF, dans le cadre de sa stratégie industrielle ne souhaite pas hypothéquer l'avenir de la centrale.

M Rigaud donne la parole à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

b. Point de vue de l'ASN

M. Mangion, concernant la durée de vie des centrales, rappelle qu'en France, il n'y a pas de durée de vie préalablement définie pour les centrales nucléaires comme pour toutes les autres installations nucléaires. En contrepartie, tous les dix ans les exploitants doivent réaliser un réexamen de la sûreté des installations qui a deux objectifs principaux.

Le premier consiste à évaluer en profondeur la conformité de l'installation aux référentiels en vigueur, c'est-à-dire s'assurer que l'installation est bien exploitée conformément à son référentiel. Le second consiste à proposer des améliorations en vue de faire progresser la sûreté des installations notamment en comparant les normes de sûreté à celles d'installations ayant des normes de sûreté plus récentes, afin de faire progresser la sûreté de ces installations pour les amener au niveau de sûreté des installations plus récentes. En conclusion, il n'y a pas de durée de vie préétablie pour les installations, et les réacteurs du site de Saint-Alban devront dans quelques années faire l'objet de réexamens de sûreté après 30 ans d'exploitation.

6. Appréciation 2012 du site par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

M. Mangion rappelle que l'appréciation 2012 du site fait suite aux éléments qui avaient été présentés à la CLI de novembre 2012. En 2009, 2010 et 2011, l'ASN avait considéré que la centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil était en retrait par rapport aux autres centrales pour le niveau de sûreté, un retrait lié à des problèmes organisationnels et des actions de fonds avaient été demandées à l'exploitant. Fin 2012, un bilan temporaire avait été présenté à la CLI. L'ASN considère qu'en 2012, les efforts de l'exploitant ont commencé à porter leurs fruits et la situation est en amélioration. Par contre, l'exploitant devra rester vigilant à ce que la mise en place des actions demandées à EDF soit bien prise en compte par les agents de terrain et à prendre en compte dans les délais les nouvelles exigences à décliner.

L'ASN a présenté son rapport annuel le 16 avril 2013 à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST). Ce rapport est disponible sur internet et fait mention des conclusions de l'ASN, en particulier pour le site de Saint-Alban.

Mme Schaeffer présente le bilan du site 2012 en appuyant ses propos sur l'annexe 2.

Eléments de débat :

M Rigaud souhaite rappeler qu'il n'y a pas de classement des centrales et que le bilan 2012 de celle de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil est satisfaisant.

M Perouze souhaite savoir ce que sont les lignages.

Mme Schaeffer répond que les lignages sont des mises en configuration de circuits. Sur une centrale nucléaire, il y a des centaines de circuits qui véhiculent des liquides. Ces circuits peuvent être ouverts ou fermés à l'aide de vannes. Après un arrêt pour maintenance, contrôle périodique ou réparation d'un élément, il est nécessaire de procéder à une mise en configuration du circuit afin que le circuit réalise bien la fonction attendue.

Les essais périodiques correspondent aux essais réglementaires que doit réaliser l'exploitant et que l'on retrouve dans les règles générales d'exploitation. Ces essais peuvent être le contrôle du

débit d'une pompe. Chaque matériel important pour la sûreté doit subir une batterie de test à des échéances déterminées.

M. Perouze souhaite savoir pourquoi l'ASN porte particulièrement son attention sur les essais périodiques.

Mme Schaeffer répond qu'ils peuvent être source d'incident lors des remises en configuration, c'est-à-dire des lignages. Lors des inspections, l'ASN vérifie que tous les critères de test sont bien respectés.

M Mangion ajoute que ces opérations d'essais périodiques sont faites régulièrement tout au long de la vie de l'installation et en particulier lorsque l'installation va changer d'état. Lors de la fin d'arrêt de réacteur, l'installation va être mise en configuration pour produire de l'électricité (beaucoup de vannes à ouvrir et de circuits à mettre en sécurité). C'est à ces moments que l'on va avoir des probabilités plus importantes d'apparition d'événement. Il est donc essentiel que l'exploitant soit en mesure de s'assurer de la sûreté de son installation via la réalisation d'essais périodiques.

M Veyret souligne que sur les réacteurs à eau pressurisée, EDF exploite les 58 réacteurs de conception similaire depuis plusieurs dizaines d'années. EDF a démontré une certaine fiabilité de ses matériels.

Par contre, la plus-value ou la moins-value dans certains cas de l'exploitant est la façon dont il exploite ces réacteurs. Des réacteurs comme Saint-Alban, ce sont des milliers de tuyaux et des milliers de vannes. Une vanne aiguille tel fluide vers tel équipement. Comme le disait M Mas tout à l'heure, si on aiguille de l'eau, à l'origine destinée au réacteur ou à l'échangeur qui va refroidir le cœur, vers une rétention, on va très vite arriver à l'apparition d'un événement. C'est donc la façon dont on configure ce système complexe qui va être la plus-value ou la moins-value de l'exploitant. Concernant les vérifications périodiques, il y a sur la centrale plusieurs matériels qui sont présents, mais par contre lorsque l'exploitant en aura besoin, il faut être sûr qu'ils vont fonctionner, un peu comme les airbags d'une voiture. C'est le cas des matériels de secours ou de sauvegarde qui sont testés périodiquement.

M. De-Choudens souhaite des informations complémentaires sur les rejets de la centrale et plus particulièrement en ce qui concerne les obturateurs qui sont déclenchés lorsqu'il y a une pollution de détectée. Il souhaite savoir ce qu'il se passe une fois que ces obturateurs sont déclenchés et où vont les eaux de ruissellement. N'y a-t-il pas un risque de débordement sur le site ? Et avant que ça ne déborde, qu'est ce qui est fait de l'eau contaminée ?

M. Mas répond qu'il faut distinguer les eaux pluviales et les eaux contaminées. Les eaux pluviales sur le site sont les mêmes que celles des communes. Le réseau d'eau pluviale est là pour collecter toutes les eaux de pluie du site via des circuits souterrains qui sont ouverts vers le Rhône. Les obturateurs sont là pour permettre à l'exploitant en cas d'événement particulier, de procéder à l'interruption de ce rejet naturel vers le Rhône. La configuration normale du réseau, c'est d'être ouvert. L'exploitant a la possibilité d'obturer ce réseau pour maintenir l'eau qui aurait pu être contaminée, mais nous sommes d'accord qu'il ne s'agit pas de radioactif, mais plutôt du gasoil ou de l'huile. Il a eu effectivement quelques problèmes ces dernières années pour sécuriser le fonctionnement de ces obturateurs qui sont des boudruches et qui nécessitent de l'air sous pression et un poste de commande. En même temps la difficulté a été de prouver à l'ASN que le site était en capacité de mettre en œuvre les 2 obturateurs présents sur le site vis-à-vis du milieu naturel. Ces disfonctionnements n'ont jamais conduit la centrale à émettre des rejets dans l'environnement non conforme à l'arrêté d'exploitation. En 2012, la centrale a travaillé pour gagner en fiabilité sur ces éléments et elle espère qu'en 2013, l'ASN viendra constater ces améliorations.

M Mangion complète sur les attentes de l'ASN. Ce sujet avait été abordé lors de la précédente CLI. Il rappelle que ce réseau n'est pas censé recevoir des pollutions ou des contaminations, c'est un réseau d'eau pluviale. Par contre, comme il s'agit d'un site industriel, il y a un risque de déversement accidentel de divers produits, et donc il faut que l'exploitant soit en mesure d'isoler

ce réseau. L'ASN a mené une inspection en août 2012 pour tester ce fonctionnement en jouant un exercice. Les conclusions ont mis en avant un manque de rapidité de l'organisation ainsi qu'un problème sur un capteur qui a conduit à l'incertitude sur le fonctionnement réel de l'équipement. L'exploitant a réparé l'équipement, mais l'ASN se pose la question d'avoir la raisonnable assurance que le jour où un événement réel se produit, l'équipement sera en capacité ou non de fonctionner. L'ASN va donc mener un contrôle renforcé sur cette thématique puisqu'il y a eu un test et qu'il n'était pas satisfaisant.

M Girardin rappelle qu'à la construction, les centrales étaient données pour fonctionner au moins 40 ans sans problème. Même si EDF et ASN disent qu'il n'y a pas de durée de vie définie, pour les associations il y en a une, c'est l'espèce de garantie prévue pour 40 ans.

La question porte sur la protection des salariés, pas au niveau technique mais au niveau social, est ce que vous savez ou en est l'enquête judiciaire sur M Proglia concernant ce que la presse a appelé travail dissimulé dans les centrales ?

M Rigaud souhaite répondre au rappel de M Girardin. Il est répondu qu'il n'y a pas de durée de vie fixée des centrales. Il faudrait être en capacité de montrer le document qui affirme que les centrales étaient faites pour 40 ans. Dans l'esprit des élus et de ceux qui étaient présents lors de sa construction, il y avait cette notion de 40 ans. Ceci mis à part, la réponse a été donnée par EDF et l'ASN, il y a des autorisations de continuer l'exploitation d'une centrale après les visites décennales. EDF considère aujourd'hui que les centrales peuvent aller au-delà de 40 ans et cela sera à prouver.

Il y a une information importante dite par M. Mas : c'est au politique de décider si la durée de vie de la centrale doit aller au-delà de 40 ou 60 ans, et si nous devons aller vers de nouvelles énergies. Il rappelle que la CLI ne s'engagera pas dans le débat sur la transition énergétique tel que cela a été présenté dans un premier temps par le Président de l'ANCCLI.

Tous les membres de la CLI sont invités s'ils le souhaitent à participer à différents débats dans différents secteurs car c'est important.

Concernant les « forçats du nucléaire », il y a eu dernièrement un nouveau reportage sur les conditions de travail dégradantes de ces personnels et cela nous interpelle à nouveau.

M Perouze remarque que l'exploitant s'est donné comme objectif d'optimiser les arrêts programmés. La sûreté des installations durant ces arrêts de tranche a été mise en cause dans plusieurs reportages, car on sait qu'il y a une pression de plus en plus forte pour arrêter la production le moins longtemps possible à des fins de rentabilité, sur les agents EDF comme sur les sous-traitants. Dans ce cadre général M Mas explique dans son bilan 2012 que son objectif est d'optimiser encore plus les arrêts de maintenance programmée en vue d'obtenir l'excellence au niveau européen.

M Mas ne pense pas avoir utilisé le terme optimiser. Il souhaite que les membres de la CLI retiennent plutôt le terme maîtriser. Lorsque l'exploitant décide d'arrêter l'exploitation pour des travaux de chargement/déchargement et de maintenance, par exemple pour un arrêt de 30 jours programmés, temps d'arrêt qui n'est pas dû au hasard, un planning est réalisé avec tout ce qui est à faire en intégrant les contraintes techniques spécifiques d'exploitation qui vont permettre de maintenir un bon niveau de sûreté. Même l'installation arrêtée, il y a quand même du combustible dans le réacteur et on ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi. On liste l'ensemble des tâches qui sont à faire et on estime le temps nécessaire, temps basé sur l'expérience. Quand un exploitant dit il faut 8 heures pour poser telle consignation, on ne lui attribue pas 5 heures. On fait donc un planning et le planning dit 30 jours. Si l'expérience montre qu'il faut 30 jours mais que les agents de la centrale disent il faut 32 jours, le directeur de la centrale appelle EDF Paris et leur dit : « moi il me faut 32 jours ».

Il y a donc un accord sur un délai programmé qui n'est en rien dû au hasard. Après le résultat et de manière schématique, on met plutôt 45 jours que les 30 jours programmés. On regarde alors pourquoi la centrale a dépassé les délais prévus initialement et qui n'étaient pas a priori irréalistes. On travaille dessus et on s'aperçoit que c'est très rarement sur la durée estimée de chaque action et que lorsque l'on a demandé 8 heures pour une action on a mis 8 heures, mais souvent c'est aux interfaces. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, il y a des milliers du tuyau,

d'équipements,..., et dans les plannings, c'est souvent dans les interfaces que l'on perd du temps. Il faut en effet attendre que le collègue ait terminé. Sauf que le collègue a terminé depuis 3 heures mais il ne l'a pas dit à la bonne personne et on attend. Il faut que l'on travaille la fluidité au niveau de ces interfaces pour permettre de faire en sorte qu'une fois engagé, le planning d'arrêt se réalise de la façon la plus fluide possible.

EDF a aussi progressé sur le retour d'expérience. Par exemple, on sait que lorsque l'on intervient sur telle pièce, on a besoin de telle autre en rechange.

Malgré tout, aujourd'hui, il y a des erreurs car on a oublié certaines choses, accentué parfois par le renouvellement de compétence.

M Perouze comprend bien que l'exploitant a essayé de réduire les temps perdus, sauf que ceux-ci peuvent aussi servir de joint de dilatation à la pression que peuvent subir les agents et les sous-traitants. Dans certains reportages, on voit des travailleurs dire qu'ils doivent cocher un certain nombre d'opération qu'ils ont à faire, et qu'ils cochent certaines alors même qu'ils n'ont pas eu le temps de les réaliser, pour ne pas être licenciés.

Si votre objectif est de réduire les temps perdus qui permettraient éventuellement aux agents de finir ce qu'ils n'ont pas eu le temps de faire, cela veut dire que l'on augmente encore la pression sur les personnels.

M Mas répond qu'il voit la même chose que M. Perouze à la télévision. Cependant, en tant que directeur du CNPE, il ne voit pas sur son site ce qu'il voit à la télévision. Je vois des gens qui ne sont pas forcément à l'aise, qui ne travaillent pas dans des conditions parfaites, je vois surtout concernant les agents et les personnels des prestataires qui travaillent sur ces arrêts d'unité, des gens qui expriment une certaine souffrance à être pressurisés non pas par le temps qui manque, mais par le temps à attendre. Le temps d'activité effectif n'est pas de 8 heures par jour et tout le monde y perd. Les agents souhaitent que l'on mette à profit leurs compétences plutôt que de passer du temps à attendre. Le directeur estime que s'est un de ces devoirs d'améliorer la qualité de vie au travail des agents et en conséquence de réduire ces temps d'attente.

M Rigaud rappelle qu'il ne faut pas oublier que dans les centrales, il y a des travailleurs qui pensent à leur sécurité. Il peut certes y avoir des pressions, mais les CHSCT sont aussi là pour évoquer ces problèmes. Par rapport aux questions légitimes concernant la rentabilité, il y a des raisons d'être inquiet, mais sans remettre en cause l'honnêteté de l'exploitant, il faudra un jour que la CLI écoute le CHSCT. Il s'agit d'abord d'un droit pour la CLI, et surtout le CHSCT, composé de représentants du personnel et de l'exploitant, est l'instance qui travaille sur ces questions.

3. Evènement du 05 février 2013 : dépassement du délai de repli du réacteur (EDF/ASN).

M Rigaud s'adresse à l'exploitant et à l'ASN en leur demandant, non pas une explication technique de l'incident, mais de répondre à la question que beaucoup se sont posés : est-ce que nous aurions couru un risque important si le problème n'avait pas été détecté ? C'est le rôle de la CLI d'apporter de la transparence. (Annexe 3).

M Mas déclare qu'il est obligé de faire un peu de technique, mais que celle-ci tient sur une diapositive (annexe 4). Il souhaite corriger certains éléments vus et lus dans la presse dont il ne souhaite pas tenir rigueur au regard de la complexité de fonctionnement d'une centrale. Lorsque l'on essaie de faire un article alors que l'on n'est pas un spécialiste et que l'on s'adresse à un public qui ne l'est pas non plus, forcément il y a un risque de confusion.

M Mas appuie ses propos sur l'annexe 4. La vapeur sort du générateur de vapeur, elle va à la turbine pour faire de l'électricité, elle revient condensée sous forme d'eau, c'est l'alimentation normale en eau lorsque le réacteur est en fonctionnement et produit de l'électricité.

Lorsque le réacteur n'est pas en production, c'est-à-dire qu'il est arrêté, il faut tout de même continuer à le refroidir. Il existe donc des systèmes sur les installations qui vont permettre de refroidir le réacteur à l'arrêt. On commence par utiliser les générateurs de vapeur, qui vont permettre d'extraire les calories issues du réacteur même arrêté. On a donc un système qui va

utiliser ses propres tuyaux et son propre réservoir d'eau et un certain nombre de pompes : des motopompes électriques et des turbopompes qui vont utiliser la vapeur sortant du générateur de vapeur pour alimenter en eau. Les turbopompes permettent de refroidir le réacteur même s'il y a eu perte d'alimentation électrique. Donc il y a sur les installations des matériels de sauvegarde, c'est-à-dire à l'arrêt et qui ne fonctionnent quasiment jamais sauf lors des essais périodiques.

A l'occasion d'un essai périodique de contrôle de bon fonctionnement, tout se passe bien sur la première turbopompe sauf qu'à la fin, lorsque l'on veut arrêter la machine, elle ne s'arrête pas. Il faut l'intervention d'un agent de conduite en local pour arrêter définitivement la turbopompe. Il n'y a donc pas de situation de perte d'eau puisque la turbopompe ne s'arrête pas. En situation accidentelle dégradée, l'exploitant doit être capable d'arrêter cette turbopompe en appuyant sur un bouton de commande et cela ne fonctionne pas. La règle de conduite dans le nucléaire est de dire que lorsque toutes les fonctionnalités d'un équipement ne sont pas réunies, c'est tout l'équipement qui est indisponible, alors même que la turbopompe est toujours capable d'envoyer de l'eau dans le générateur de vapeur. L'exploitant va travailler à réparer le dysfonctionnement. Les conditions techniques d'exploitation permettent à l'exploitant de considérer que cette turbopompe qui a été déclarée indisponible peut être indisponible mais durant un délai très court, en l'occurrence, 3 jours. L'exploitant va faire le nécessaire pour que les choses se fassent dans les temps, mais tout en respectant les temps de repos réglementaires des agents car il ne s'agit plus de production mais de sûreté nucléaire. L'intervention sur le matériel en panne sur la turbopompe ne va pas permettre, pour diverses raisons, de traiter le dysfonctionnement sous 3 jours. Donc au titre des spécifications d'exploitation, l'exploitant engage le repli de l'installation pour la ramener vers état où cette pompe n'est plus requise, puisque le réacteur n'est plus en production, a été refroidi et dispose d'un circuit de refroidissement interne qui n'est pas représenté sur le schéma.

Pendant toute cette période, on a été capable de refroidir le réacteur et il y avait une pompe sur les 4 qui ne fonctionnait pas. Pour faire ce repli, on a arrêté la production au profit de la sûreté sans se poser de question.

A partir de ce moment, une deuxième série de problème est survenue. Nous ne sommes pas en scénario accidentel. Pour connecter le circuit de refroidissement qui se trouve à l'intérieur du bâtiment réacteur, il faut entrer dans ce bâtiment. Les 2 sas qui permettent de rentrer dans le bâtiment réacteur vont tomber en panne en même temps, et pour dépanner, il va falloir faire appel au spécialiste constructeur. Il va falloir aussi faire face à une inétanchéité d'une des vannes d'isolement du circuit de refroidissement à l'arrêt. Ces dysfonctionnements vont retarder l'exploitant et ne pas lui permettre de rejoindre l'état de repli dans les délais impartis.

C'est le retard lié à ces différents dysfonctionnements importants (organisationnels aussi qui a conduit l'exploitant à déclarer un événement significatif pour la sûreté de niveau 1 (d'une certaine importance car n'a pas permis de respecter les spécifications techniques de repli soit 8h).

Au titre de la sûreté des installations, si la centrale avait été dans une situation accidentelle qui imposait de connecter le circuit de refroidissement à l'arrêt en situation dégradée à l'intérieur du bâtiment réacteur, bien-sûr que les agents auraient été capable de le faire.

En situation dégradée d'accident nucléaire, bien sûr que l'exploitant est en capacité d'activer ce dispositif et en aucun cas il n'enverra quelqu'un courir un risque de contamination. Il faut bien distinguer les procédures en conduite normale, qui demandent de procéder à un certain nombre de vérifications (comme celle de rentrer dans le bâtiment réacteur) et celles en conduite accidentelle.

M Mangion souhaite apporter l'avis de l'ASN. Cet événement a été déclaré par EDF conformément à la procédure en vigueur. L'événement a été considéré comme complexe car constitué de différents éléments. L'ASN a donc procédé à une inspection réactive, pour contrôler le déroulement des événements mais aussi les mesures prises par l'exploitant. Cette inspection a fait l'objet d'une lettre de suite disponible sur le site internet de l'ASN. Le premier point important, c'est que l'événement n'a pas fait l'objet d'une situation d'urgence. L'anomalie a été rendue plus complexe par d'autres aléas qui se sont présentés lors de la gestion de l'événement. Par contre, il n'y a pas eu de situation d'urgence, la sûreté a été assurée et les lignes de défense dont parlait M Mas sont restées opérationnelles.

Toutefois, plusieurs aléas se sont rajoutés et plus particulièrement les portes des sas qui ne fonctionnaient pas.

L'ASN a demandé à l'exploitant de s'améliorer au regard du retour d'expérience de cet incident, d'une part concernant l'organisation de l'exploitant, puisque l'inspection a montré que si l'exploitant avait fait appel plus rapidement aux équipes techniques au niveau local ou national, il aurait été en mesure de respecter le délai 8 heures prévu par les procédures techniques de l'installation face à l'alea qui a été rencontré. D'autre part, la gestion de l'événement a été impactée par le fait que plusieurs sas d'entrée dans le bâtiment réacteur ne fonctionnaient pas. Les inspecteurs ont relevé que ces sas ne faisaient pas l'objet de maintenance préventive. Donc l'ASN a demandé à l'exploitant de mettre en place une telle maintenance afin de s'assurer que ces portes ne tombent plus en panne de manière inopinée.

Eléments de débat :

M Rigaud souhaite ajouter que cet événement a été suffisamment sérieux pour que la CLI se penche dessus.

M Perouze fait remarquer que c'est tout de même inquiétant d'avoir deux systèmes qui tombent en panne en même temps.

M Mas répond qu'après chaque événement est réalisée une analyse approfondie, pour comprendre ce qui s'est passé et quelles sont les sources de dysfonctionnement. En l'espèce sur les sas d'accès au bâtiment réacteur, EDF a proposé de faire des modifications sur le programme de maintenance préventive, car suite à échange avec le fabricant, EDF s'est aperçu qu'un certain nombre de choses n'étaient pas faites et qu'elles pouvaient être utilement intégrées dans le programme de maintenances sur la base de panne extrêmement rares. C'est le système d'amélioration continue d'EDF qui permet d'intégrer les retours d'expérience en local mais aussi en national afin d'éviter que des événements similaires ne se reproduisent.

4. Information sur la demande de renouvellement de l'arrêté de rejet de la centrale (EDF).

M Rigaud propose que soit présenté le calendrier de la procédure de demande de renouvellement de l'arrêté de rejet de la centrale pour informer l'ensemble des participants, le fond ayant été présenté lors de la CLI précédente.

M Mangion rappelle qu'une présentation de la démarche avait été effectuée lors de la CLI du 27 novembre 2012. Les dates clés du projet sont les suivantes : la demande a été reçue le 23 janvier 2012, une mise à disposition du public de l'étude d'impact va être faite, la CLI va être sollicitée pour donner son avis durant le 1^{er} semestre 2014, avis que l'ASN prendra en compte pour rédiger ses prescriptions. La CLI pourra s'appuyer sur différents experts pour analyser la demande EDF comme ceux de l'ANCCLI.

M Desbordes souhaiterait savoir quel est l'objectif de cette demande de la centrale ?

M Mangion répond que l'objectif est d'être au plus près de la réalité de l'exploitation du terrain. L'exploitant peut décider de modifier ses procédures et ses installations et en conséquence, il va demander la modification de ses rejets. Ce qui pourrait être fait, c'est une présentation détaillée par l'exploitant de ces modifications aux membres qui seront chargés de rédiger l'avis.

M Rigaud insiste sur l'importance de l'avis de la CLI. Par exemple, si l'exploitant décide de rejeter des eaux plus chaudes, comme cela s'est déjà fait mais sans l'avis de la CLI en 2003, il faut être capable d'en voir les conséquences et pas simplement du point de vue de l'exploitant. La CLI se donnera les moyens de travailler sur ce dossier. Elle devra aussi prendre en compte les dates des élections de mars 2014 pour fixer son calendrier. La volonté sera de faire un travail en amont pour recueillir les avis de personnalités qualifiées.

M Desbordes souhaiterait ajouter qu'au regard du planning qui est prévu et présenté par l'ASN, il s'agit de changement dit non notables puisqu'il n'y a pas de procédure qui passe par l'enquête publique. Ces changements non notables prévus par l'ASN, au regard de ce qui s'est déjà passé sur d'autres sites de la région méritent que l'on s'y attarde et malheureusement la consultation de la CLI qui n'est que formelle va se faire dans un temps très court alors même qu'il s'agit de dossiers très techniques. Quelle procédure de consultation va être mise en place? Je souhaiterais que quelque chose se passe vis-à-vis de la CLI.

M Rigaud répond qu'il prend note et que la CLI va regarder comment organiser correctement cette consultation de la CLI.

M Veyret souhaite apporter des précisions. La CLI de Cruas a rendu récemment un avis sur un dossier similaire, ce qu'il faut savoir c'est que la CLI peut disposer de l'appui du comité scientifique de l'ANCCLI, mais a aussi la possibilité de recourir à d'autres experts.

M Desbordes exprime sa déception face ce qui s'est passé à Cruas.

M Rigaud ajoute que dans la CLI, il y a 4 collègues : élus, syndicats, associations de protection de l'environnement et les experts. Cela fait 4 groupes de travail qui peuvent se réunir et faire des propositions au bureau de la CLI. Ils ont tous un responsable : Moi-même, Serge Martin, Jean-Claude Girardin et Jean Dubouis. Il serait intéressant que ces groupes se réunissent et fassent des propositions au bureau.

L'ANCCLI organise des séances de travail sur ces dossiers et la CLI à la capacité financière à envoyer des membres à ces réunions. Il faut aussi nous aider à préparer la façon dont la CLI va préparer cette réunion importante et intéressante.

M Perouze, sachant que l'ASN a déjà été destinataire du dossier, souhaite savoir si les rejets sont à hausse ou à la baisse.

M Mangion répond que le dossier est en cours d'instruction mais qu'EDF pourrait en présenter les grandes lignes.

M Descamps précise que dans le dossier de demande, il y a 9 points de modifications demandés par l'exploitant sur plusieurs centaines de paramètres. Une information du public est prévue dans le processus aux mois de juin et juillet dont les lieux seront précisés par voie de presse (Chavannay, Saint-Alban et Saint-Maurice l'Exil). Les raisons de modifications sont liées à un contexte de production qui peut amener à certains moments à avoir des rejets plus importants (par rapport à des situations possibles). La prise en compte d'éléments de retour d'expérience d'un point de vue de la sûreté qui amène le CNPE à envisager des traitements chimiques différents sur les 2 tranches. Des points spécifiques liés à la présence de certains composants chimiques dans le Rhône impose à l'exploitant de prendre en compte certains rejets non-compatibles avec ces éléments.

Ces réunions d'information permettront aussi de présenter comment sont gérés les prélèvements, les effluents et l'environnement. Les dossiers seront consultables et des plaquettes seront disponibles.

M Perouze souhaite savoir sous quelle forme seront consultable les dossiers et s'il sera possible d'accéder au dossier complet pour pouvoir travailler dessus en amont.

M Descamps répond qu'ils seront consultables en mairie sous format papier. Concernant le second point, M Descamps note la question et regarde si dans le processus, il y a un moyen de répondre à la demande de disposer du dossier.

M Desbordes rappelle qu'il n'y a pas d'enquête publique, et que l'on demande l'avis des gens mais pas leur opinion.

M Descamps répond que le dernier avis était celui du CNPE de Cruas, et qu'il y a eu une information du public, mais pas d'enquête publique.

M Veyret ajoute que le CNPE du Bugey va prochainement faire de même.

M Rigaud intervient en disant que tant que n'aura pas été réformé ce que doivent être les enquêtes publiques, des questions se poseront autour de leur intérêt.

M Perouze souhaite synthétiser en disant que l'on va demander à la CLI un avis sur un dossier qu'elle n'aura pas pu étudier.

M Mas ajoute que l'avis du public est demandé en deux temps : un premier temps court terme où il y aura une information du public avec une consultation possible du dossier sur place en mairie, et un second temps, beaucoup plus tard (1 an après), qui vient vers la CLI. M Mas ne comprend pas effectivement comment la CLI pourrait émettre un avis sur un document qu'elle n'aurait pas.

M Rigaud répond en disant que la CLI fera le nécessaire et mieux que les autres centrales. S Bowie en lien avec l'exploitant et l'ASN est chargé de réaliser un calendrier précis du déroulé de cette procédure. Il s'agit d'une demande forte et justifiée.

M Mangion souhaite apporter une précision. La CLI est sollicitée très en amont de la procédure pour qu'elle ait le temps d'étudier le dossier, et l'ASN veillera à ce que la CLI ait accès aux éléments techniques pour pouvoir fonder son avis. Vu d'aujourd'hui, la CLI sera sollicitée pour donner son avis sur le projet de prescriptions de l'ASN au premier semestre 2014. Ce projet de prescriptions n'est pas encore validé, mais dans l'attente, la CLI peut désormais étudier le dossier de demande fait par l'exploitant, et l'ASN viendra présenter son projet de prescription une fois qu'elle aura reçu les avis des services locaux de l'administration.. Une fois que l'ASN aura sollicité la CLI, le délai réglementaire de réponse est de 3 mois, il est donc important que la CLI ait commencé à étudier le sujet avant.

5. Intégration du retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

M Mangion présente les éléments de l'ASN (annexe 5).

Il n'y a pas encore eu d'inspection spécifique sur la mise en œuvre des prescriptions techniques post-Fukushima à Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil.

M Laune, chargé de la déclinaison opérationnelle des prescriptions post-Fukushima sur le site de la centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil, précise que l'inspection pour le site est prévue le 6 mai prochain et va essayer d'illustrer ces prescriptions à l'aide de l'annexe 6. Dans sa décision du 26 juin 2012, l'ASN considère que le site présente un niveau de sûreté suffisant pour ne pas justifier de l'arrêt immédiat. Par contre, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation, et afin d'augmenter les marges de sûreté actuelles le site fait l'objet de 27 prescriptions. Il y a des natures de prescriptions où l'attendu de l'ASN est que l'exploitant lui expose ce qu'il va faire et non pas la réalisation concrète de la prescription.

Eléments de débat :

M Perouze demande si dans la présentation, il y a une case par prescription concernant l'échéancier.

M Laune répond que non. Il peut y avoir plusieurs prescriptions par échéance et que le CNPE peut fournir un tableau plus complet si nécessaire.

M Perouze, concernant l'ECS12 FARN (force d'action rapide nucléaire), souhaite savoir si celle-ci est projetable au 31/12/2012.

M Laune répond que oui. La FARN est basée à Civaux, elle existe, et elle est projetable depuis le 01/01/2013 sur un certain nombre de tranches. Puis elle sera déployée progressivement jusqu'à fin 2014 pour monter en puissance, en compétence, en effectif et en matériel, et pour pouvoir intervenir plus massivement sur plusieurs sites et plusieurs tranches. La première phase de déploiement de la FARN est faite, mais il s'agit plus d'une directive nationale et c'est pour cela qu'elle n'apparaît pas dans le tableau.

M Rigaud propose, qu'au regard de l'importance de ces questions, les mesures post-Fukushima soient abordées de façon plus approfondie lors de la prochaine CLI qui aura lieu le 01 juillet prochain. Il y a des questions de fond et vivement 2018 que tout soit terminé même si a priori aujourd'hui on ne risque rien. Il faut que la CLI débattre sur ces questions de fond des mesures post-Fukushima et exprime ses inquiétudes.

M Desbordes est en accord avec le Président de la CLI et souhaite effectivement que celle-ci y passe un peu plus de temps. Il souhaite réagir à chaud. Cela fait deux ans que l'on a parlé des stress test européen, la France a fait des évaluations complémentaires de sûreté, et a priori ce n'est pas la même chose. Dans la presse sont parus des articles disant que des inspecteurs européens sont venus inspecter les centrales françaises, en parallèle du travail que fait l'ASN, qui est du bon travail par ailleurs. Ces inspecteurs ont donné un avis qui n'était pas tout à fait le même que l'ASN. Je souhaiterais donc que des éléments d'explication nous soient présentés sur ces différences. Je souhaiterais également qu'un chiffrage nous soit présenté, on parle de 10 à 20 milliards d'euros, donc cela veut dire que l'on fait des travaux importants et indispensables. Mais qu'en est-il en attendant que les travaux soient faits ? Nous sommes en effet devant des événements très peu probables mais qui arrivent, et c'est le cas de Fukushima, et cette évaluation de la sûreté probabiliste devrait être débattue. Je ne suis pas sûr d'avoir le même avis que les experts d'EDF et l'ASN sur ce point.

M Rigaud conclut en proposant à la CLI d'approfondir ces questions lors de la réunion du 1^{er} juillet.

M Perouze fait remarquer que M Olivier Bertrand, membre de la CLI et Conseiller général, a envoyé un courrier début mars 2013 à l'ASN lui demandant sa propre évaluation de la mise en œuvre de mesures complémentaires de sûreté par l'exploitant. Ce courrier est resté à ce jour sans réponse.

M Rigaud déclare qu'il souhaite que l'ASN réponde à Olivier Bertrand.

M Mangion confirme que l'ASN répondra à ce courrier.

M Rigaud propose de reporter le point 7 à la réunion du 1^{er} juillet prochain en précisant que la CLI n'a pas de problème de budget

8. Questions diverses

M Perouze souhaite aborder le point 8. Dans la Lettre de suite d'inspection du 29 janvier 2013 de l'ASN, l'organisation du traitement des écarts de conformité devait être définie avant la fin du premier trimestre 2013, est-ce que cela a été fait ?

M Rigaud souhaite rappeler aux membres de la CLI que, même si parfois les réponses se font attendre comme pour M. Bertrand, les membres peuvent faire leur demande directement par écrit à l'exploitant ou à l'ASN. De plus, les questions pourraient être communiquées avant, afin que les intéressés puissent préparer leurs réponses.

M Perouze souhaite poser une dernière question. L'ASN dans une lettre de suite remarque qu'aucun exercice incendie inopiné n'a eu lieu en 2011, et dans une lettre de suite du 04 septembre 2012, signale que les inspecteurs n'ont pas pu organiser sur le site un exercice incendie du fait de la survenance d'un aléa. La question est, un exercice d'incendie a-t'il pu être enfin organisé ?

M Mas répond que des exercices incendie sont organisés toutes les semaines. Les exercices inopinés sont à l'initiative de l'ASN.

M Veyret répond que des exercices incendies sont réalisés lors des inspections ayant pour thématique l'incendie. Concernant le cas évoqué, l'inspection a été perturbée par un élément extérieur, une alerte intrusion qui a bousculé l'ordre du jour, car le site a été bouclé. Une autre inspection incendie sera réalisée.

M Perouze, concernant les missions d'information de la CLI, constate que la dernière mise à jour de la page du site internet de la CLI sur isere.fr date de 2011. Qu'en est-il du compte-rendu de la dernière CLI ?

M Bowie répond qu'une mise à jour du site était prévue fin 2011, mais que suite à la refonte des sites internet du Conseil général, celle-ci a été reportée. Le site internet a été réalisé et mise en ligne fin 2012. Les CLI de l'Isère sont en cours de changement de prestataire d'accompagnement dont les informations seront données lors de la prochaine CLI. La mise à jour doit être faite par M Bowie, mais en tout état de cause chaque demande de compte-rendu de CLI faite par mail a été rapidement honorée.

Concernant le compte-rendu de la dernière CLI, il a été envoyé sous format papier vers le 24 mai et par acquis de conscience, un envoi du format numérique a aussi été fait. D'où la nécessité de transmettre à la CLI les coordonnées mail de contact.

M Rigaud clôt la réunion à 20h24.

Le Président de la CLI

Daniel Rigaud